

SARL LASSALLE FILETS  
32 Rue Alexandre Adam  
62200 BOULOGNE SUR MER

C. C. I.  
A Mr Robert  
Quai Jean Voisin  
62200 BOULOGNE SUR MER

Boulogne Sur Mer,  
Le 17 Septembre 2014

Monsieur,

Nous prévoyons de mettre en place dans les locaux existants (une partie de l'ancien bâtiment FVG) rue auguste et Pierre Vanheeckhoet, sur la commune de Le Portel, dans la zone de Capécure, une activité de découpe de poissons.

Cette activité est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la préparation de la demande d'enregistrement, et conformément au 5° de l'article R 512.46.4 du code de l'environnement, je sollicite votre avis, en tant qu'EPCI compétent en matière d'urbanisme, relatif au type d'usage futur du site en cas de mise à l'arrêt définitif de nos installations.

Nous avons prévu les dispositions suivantes :

En cas d'arrêt définitif de l'exploitation, une notification sera adressée au Préfet trois mois au moins avant la mise en arrêt, conformément à l'article R 512.46.25 du code de l'environnement.

Dans cette notification seront indiquées les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

Ces mesures porteront notamment sur :

\* la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, par l'évacuation des stocks de matières combustibles, et la mise en sécurité des installations ;

\* L'évacuation des éventuels déchets restant sur le site,

\* La vidage de l'installation de prétraitement des eaux résiduaires et le curage des réseaux,

\* Les mesures d'interdiction ou de limitation au site,

\* Le maintien en état du site.

Le site sera laissé dans un état permettant les usages industriels tels qu'autorisés par le Plan d'Occupation des sols de Le Portel, pour la zone de Capécure.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

C. LASSALLE